

1940

Entrer en Résistance
Comprendre, refuser,
résister

Limites chronologiques du sujet :

mai 1940 - mars 1941

L'effondrement
Comprendre la défaite et ses
conséquences

Photographies des combats à Belfort et
autour de Belfort en mai-juin 1940

AD 90 9 fi



Montée du Ballon

Tissages du Pont,
Lepuix

Hôtel Martzolf,
Ballon d'Alsace





Le Saut de la Truite



Alentours
de Belfort



Alentours
de Belfort



Montée du château et porte de Brisach



Fort de la Justice

Juliette Mange

(1899-1985)

AD 90 13 ph 138

« Feuilles de guerre »

15 mai 1940

« Grand émoi dans la région : l'ennemi est venu, par avion, démolir le camp de Chaux. Les sinistres oiseaux semblaient nous crier : « Attention ! » Il y a eu des maisons détruites à Belfort. Les sirènes se font entendre jour et nuit.





© DMPA

Les débuts de l'occupation

Photographies AD 90 9fi



Place Corbis



Pont Michelet



Gare de
marchandises



Place de
l'Arsenal

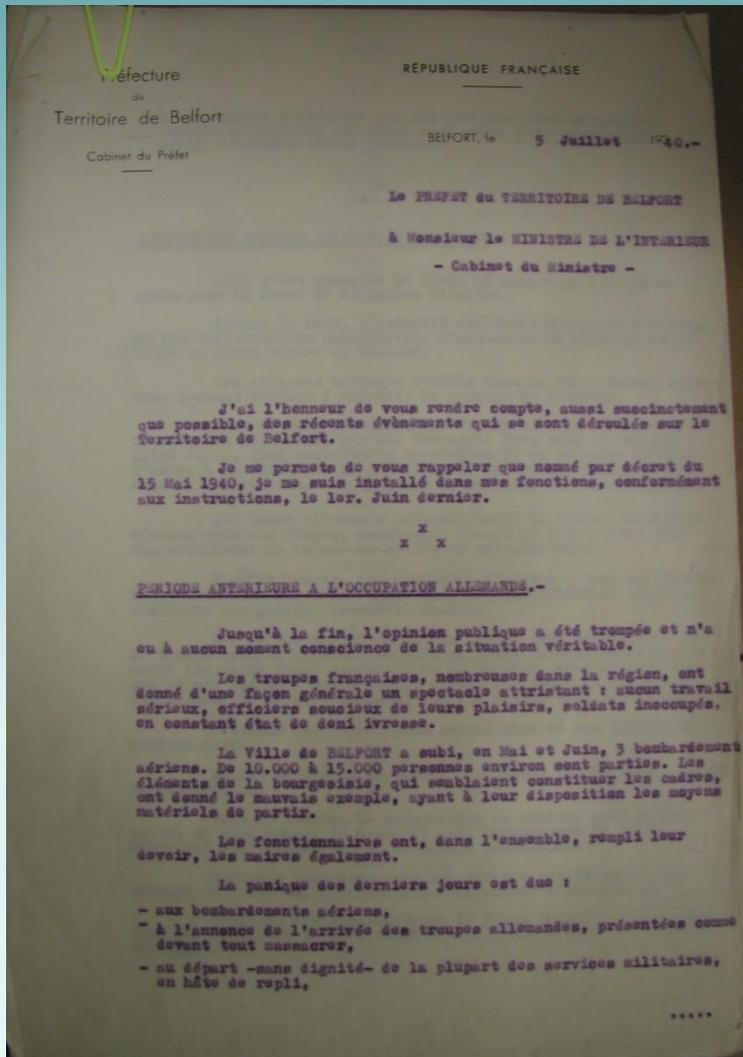




Rapport du préfet, Marcel Picot

5 juillet 1940

AD90 99W138



- Bombardements de mai-juin
- Départ de 10 à 15 000 personnes
- Arrivée des troupes allemandes le 18 juin
- Reddition de la ville
- Les allemands investissant maisons et immeubles abandonnés avec le départ des habitants
- Situation de pénurie au début de l'occupation

x
x x

CONCLUSION.--

La situation est sérieuse. La déception a été grande. Beaucoup de gens, que je ne connaissais pas, sont venus pleurer, avec moi, la défaite de la Patrie.

Les populations du Territoire sont calmes, elles sont patriotes et veulent rester françaises.

Il n'y a pas ici d'administration civile allemande. J'assure mes fonctions, presque librement, et les Autorités allemandes se montrent soucieuses de m'aider.

Les services publics ont repris leur activité. Un grand nombre d'écoles ont été réouvertes.

J'aimerais recevoir des instructions concernant les fonctionnaires qui ont quitté leur poste.

Les Alsaciens ont été l'objet d'attentions particulières : ceux qui étaient réfugiés sont repartis, certains avec trop d'empressement, manifestant de ce retour un enthousiasme pénible à nos yeux.

Il serait urgent d'obtenir le rétablissement de communications postales au double point de vue moral et économique.

.....

Rapport du maire de Belfort, Hubert Metzger, 18 juillet 1940

A.7.
 VILLE
 de
BELFORT
 (Canton)
 Service

RAPPORT
 du
 MAIRE DE LA VILLE DE BELFORT

La Ville de Belfort, chef-lieu du Territoire de BELFORT comptait au dernier recensement (année 1936) 45.625 habitants dont 39.173 citadins.

Situation économique
 Cette population en majorité ouvrière vit principalement de l'activité des industries locales dont les principales sont :
 Société ALSTHOM (métallurgie) employant 7.000 ouvriers
 Société DOLLFUS NISG & Cie (textile) employant 1250 ouvriers.

L'ALSTHOM travaillant depuis septembre 1939 surtout pour les fabrications de guerre, n'a pu jusqu'à présent réembaucher que 700 ouvriers, c'est-à-dire 10 % de son effectif.
 Le Directeur laisse prévoir une augmentation progressive selon les possibilités.

Par contre DOLLFUS NISG & Cie en a déjà réembauché environ 400.

Les ouvriers actuellement sans travail sont en instance d'inscription au fonds de chômage où ils seront secourus jusqu'à l'époque du réembauchage.

Du point de vue religion, la population se répartit approximativement ainsi :
 Catholiques : 30.000
 protestants : 7.500
 Juifs : 1.200

Du point de vue nationalité, il y avait au 31 Décembre 1939 2.060 étrangers à Belfort se répartissant comme suit :

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Allemands	9	13	22	44
Autrichiens du Nord	1	2	3	6
Autrichiens	4	3	3	10
Belges	6	4	10	20
Britanniques	1	1	1	3
Chinois	5	1	5	11
Espagnols	70	40	17	127
Belges	2	1	3	6
Hongrois	2	1	4	7
Italiens	497	369	140	1006
Lettons	1	1	1	3
Lithuaniens	1	1	1	3
à reporter :	599	441	167	1207

AD90 99W138

- Recensement de la population : par confessions religieuses, par nationalités
- Préoccupation majeure : les conditions du retour des réfugiés
- Ravitaillement difficile

TROUSSES

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Report :	599	441	167	1207
Luxembourgeois	1	1		2
Marocains	3			3
Palestiniens		1		1
Polonais	108	127	51	286
Portugais	7	1		8
Roumains	5	3		8
Russes réfugiés	104	45	19	168
Serbo-croates-Slovénes	4	3	7	14
Suisses	121	94	22	237
Tchèques-Slovaques	17	18	5	40
Arméniens	19	14	14	47
Apatriés	39			39
Totaux :	1027	748	285	2060

Dès septembre 1939 en raison de la crainte des bombardements aériens a été faite une dispersion de la population qui a porté sur près de 10.000 personnes. Dans les mois qui ont suivi une partie assez importante de ces dispersés sont rentrés, mais dans les jours précédents l'entrée de l'Armée Allemande à BELFORT des départs massifs ont eu lieu, de sorte que la population présente à Belfort peut être évaluée à environ 29.000 habitants.

Les Belfortains ont été surpris de l'avance rapide de l'armée allemande ; ils regrettent certes la défaite de leur Patrie, mais les faits sont ce qu'ils sont et c'est avec le présent qu'ils doivent vivre.

C'est pourquoi les représentants de la population feront tous leurs efforts pour maintenir avec les Autorités militaires allemandes une collaboration loyale dans le but de satisfaire dans la mesure du possible aux besoins de l'armée d'occupation et à ceux de la population belfortaine.

Les préoccupations de la population dans l'ordre moral ont pour principal objet le retour des réfugiés ; les familles sont en effet séparées depuis plus d'un mois et par suite du non fonctionnement de la poste sont sans nouvelles les uns des autres..

Le service postal commence à reprendre, mais ce qui serait indispensable, c'est la possibilité de retour à Belfort des réfugiés qui sont dans la zone non occupée.

En ce qui concerne le ravitaillement en vivres, les difficultés commencent à être sérieuses. Depuis l'occupation, la ration journalière du pain est de 100 grammes, quantité nettement insuffisante. Pour les légumes et les pâtes les arrivages sont actuellement trop faibles. Pour l'huile, le sucre, le savon et l'essence, ils sont inexistantes.

C'est pourquoi avec l'autorisation de la Ortskommandantur, je vais me rendre dans des centres d'approvisionnement pour tenter d'obtenir une amélioration à la situation.

Ci-joint, en annexe, un état des locaux publics avec indication de leur destination actuelle.

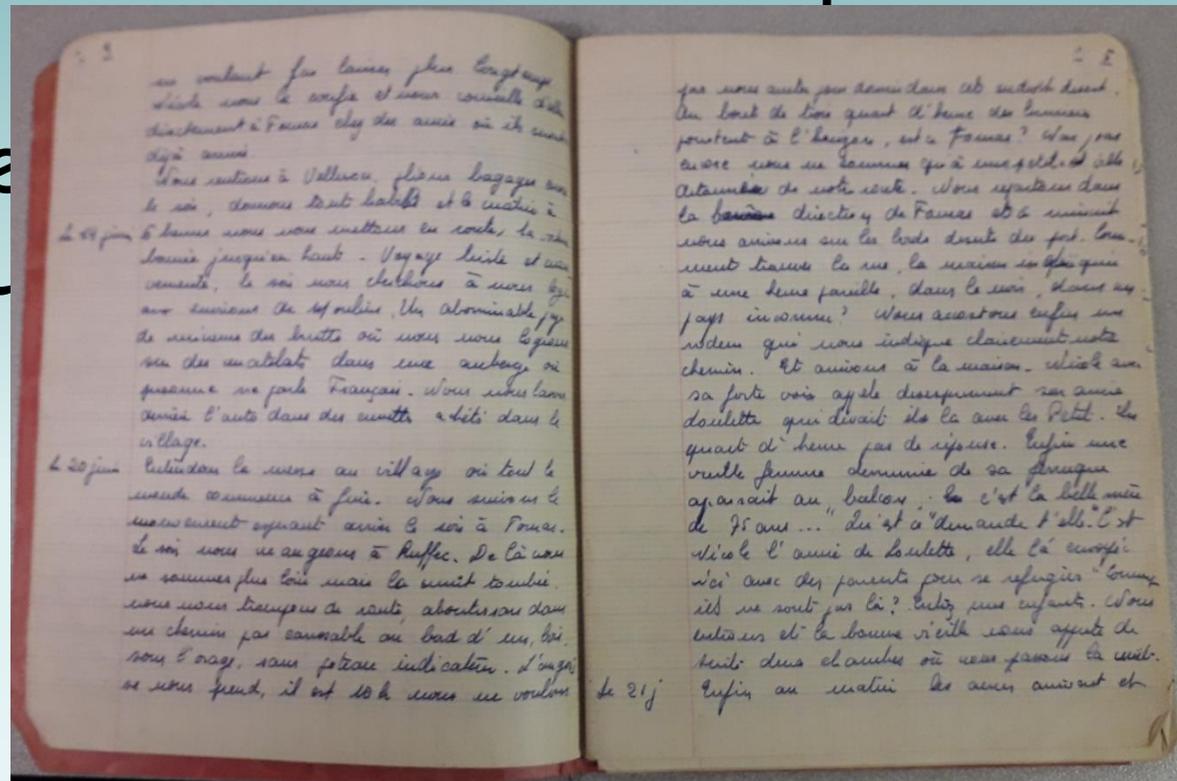
Belfort, le 18 Juillet 1940
 L'Adjoint FFons de Maire,

L'exode

Colette HAAS BRAUN

Journal débutant le 20 septembre 1940 ;
elle y évoque l'exode de sa famille à partir
du 17 juin 1940
puis le retour vers
rapatriement du

AD90 175 J4



Les prisonniers de guerre

Photographies AD 90 9fi





Troupes coloniales



Les prisonniers rassemblés aux environs de Danjoutin ; ils sont estimés à 40 000 pour les combats sur le secteur.

Prise de conscience et
premières manifestations du
sursaut...

Graffitis, premiers refus et premières formes de Résistance

Tribunal de la Feldkommandantur 551

St.L. 58/40

Vesoul, le 2.9.1940

A Monsieur le Préfet
à Belfort.

Par un jugement ayant force de loi du Tribunal de Guerre de la Feldkommandantur 551, en date du 21 août 1940, le Secrétaire des Chemins de Fer, Emile PELTIER de Belfort a été condamné à un an de prison pour outrage à des soldats allemands.

Dans un débit de boissons, il a qualifié de "boches" des soldats allemands, chanté la Marseillaise et déclaré qu'ils devaient vider leur verre de bière; dans 8 jours ils ne seraient plus là, les Anglais se chargeraient bien d'y pourvoir.

Le tribunal prie de veiller à l'exécution de la condamnation. Peltier se trouve à la prison de Belfort.

L'exécution de la peine a commencé le 24.8.1940 à 0h,00 et s'achèvera le 23.8.1941 à 24 heures.

On est prié d'accuser réception.

En même temps, je vous prie de porter le jugement à la connaissance de la population de façon appropriée et de nous informer de la manière dont cette publication aura été faite

Le Président du Tribunal
signé LAUF

Lieutenant-Colonel et Commandant

Le Conseiller au Tribunal
de guerre
signé: illisible

Août 1940

Emile Peltier de Belfort,
condamné à 1 an de prison, par le
tribunal de la Feldkommandantur :

- Refus de l'occupant allemand dont il se moque
- Chante la « Marseillaise »

AD 90 99W265

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE

BELFORT

N° 184

Distribution de tracts
communistes à l'Alsthom..

2 pièces
jointes..

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Belfort, le 29 Octobre 1940



Le Commissaire Spécial

à Monsieur LE PREFET du département

de

BELFORT

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli deux exemplaires de tracts communistes distribués à l'intérieur de l'usine l'Alsthom, dans la journée de vendredi, 25 Octobre courant.

De l'enquête effectuée, il résulte que quelques unités seulement ont été trouvées sur des établis et machines à l'intérieur des ateliers.

Le distributeur n'a pu être identifié, mais les recherches seront poursuivies.

Quant à l'officine où seraient dactylographiés ces tracts, il est établi qu'il fonctionne en dehors de l'usine et probablement à Belfort.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des investigations entreprises à ce sujet.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL,



29 octobre 1940

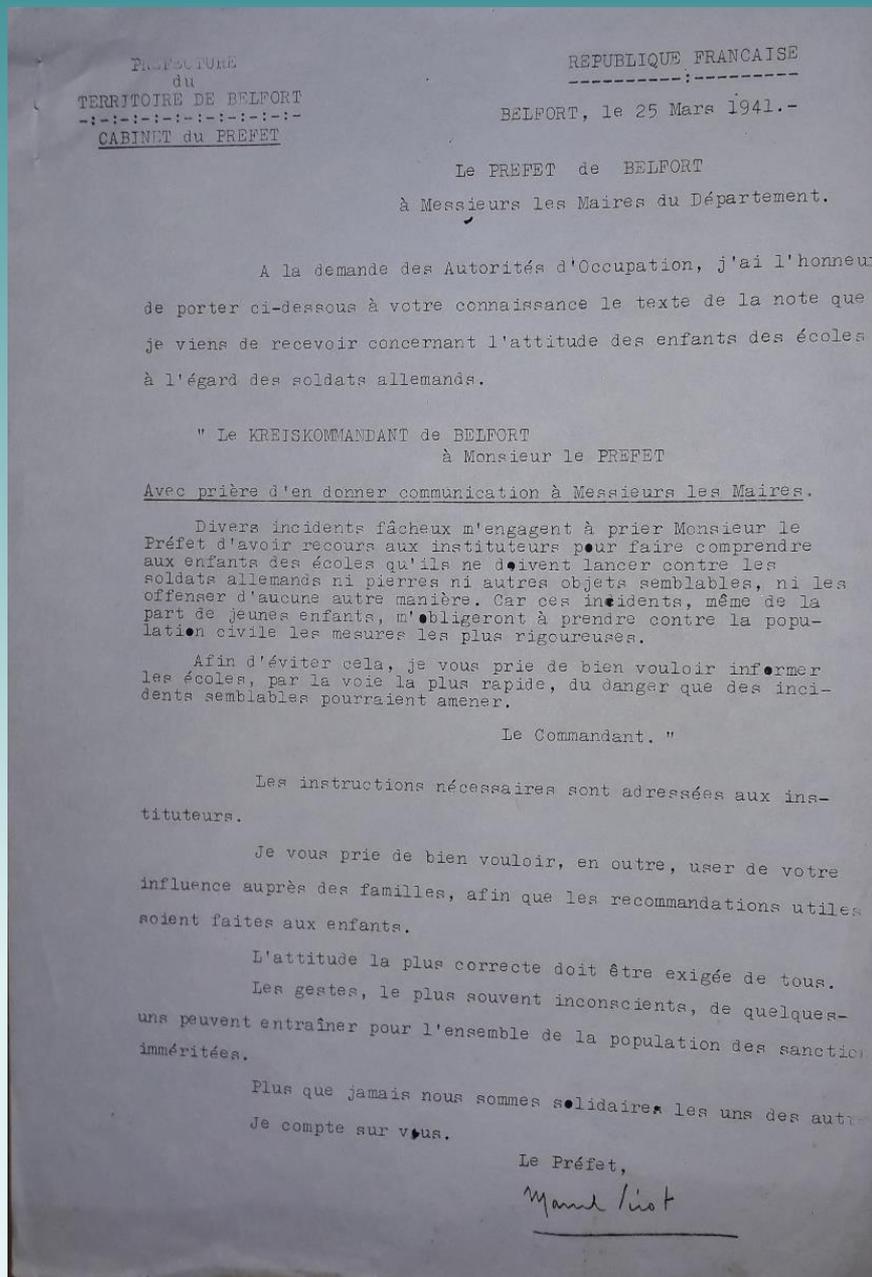
Rapport des
renseignements
généraux concernant
des tracts
communistes
découverts à l'usine
Alsthom

AD 90 99W333

Courrier du préfet du 25
mars 1941

Avertissement aux
enseignants concernant
l'attitude des enfants ;
ceux-ci ridiculisent et
jettent des pierres aux
allemands.

AD90 99W269



REPUBLIQUE FRANCAISE

BELFORT, le 1er. Avril 1941.-

Le PREFET de BELFORT
à Messieurs Les Maires du Département.

- URGENT -

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le texte du télégramme que je viens de recevoir de M. le FELDKOMMANDANT de BESANCON :

* Sur l'invitation d'un poste émetteur Gaulliste en Angleterre, la Lettre V (abréviation de Victoire) a été apposée durant la nuit, en proportion considérable, aux façades des maisons, etc., dans le territoire occupé. Les autorités d'occupation doivent y voir une provocation systématique.

Je charge Messieurs Les Préfets de faire le nécessaire pour que, dans leurs départements respectifs, au plus tard le 2 Avril 1941 à midi, tous ces signes, sans exception, soient enlevés.

Si de pareilles provocations se reproduisent, la population civile devra compter avec de sévères représailles.

Vous voudrez bien le porter à la connaissance de vos administrés.

Je vous prie de donner toutes instructions utiles pour que les inscriptions qui auraient été tracées au cours de la nuit soient effacées chaque matin, et de prescrire les mesures de surveillance propres à éviter l'apposition de nouvelles inscriptions.

Je compte sur le sentiment que vous avez de l'intérêt général et plus particulièrement de l'intérêt de votre commune, pour faire comprendre à vos administrés - dont la grande majorité des sanctions qui ne manqueraient pas de frapper l'ensemble de la population, au cas où des agissements de cette nature se renouveleraient.

Le Préfet,
M. J. List

1^{er} avril 1941, menaces de représailles de la part des autorités allemandes pour les « V » inscrits sur les maisons.

AD 90 99 W 269

C o p i e

T é l é g r a m m e

A Monsieur le Préfet du Département de Belfort
s. couvert de la Kreiskommandatur à Belfort.

Sur l'invitation d'un poste émetteur Gaulliste en Angleterre la lettre V (abréviation de Victoire) a été apposée en proportion considérable aux façades des maisons, etc. dans le territoire occupé. Les autorités d'occupation doivent y voir une provocation systématique.

Je charge Messieurs les Préfets de faire le nécessaire pour que, dans leurs départements respectifs, au plus tard le 2 Avril 1941 à midi, tous ces signes, sans exception, soient enlevés.

Si de pareilles provocations se reproduisent, la population civile devra compter avec de sévères représailles.

Kreiskommandatur
pour copie conforme
SPRINGER
Lieutenant.

Beldkommandatur 560 Section 1 o
signé :Major et Commandant.

* durant la nuit

Récupérer et cacher des armes malgré interdiction

and
u'à
ie-
ré-
ie-
ux
n-
L.
n
)
;
;

AVIS

Par ordre des autorités militaires allemandes, je fais savoir aux habitants du Territoire :

- 1° — La vie économique continue ;
- 2° — Toutes les usines reprendront leur fonctionnement dans la mesure du possible et tous les magasins seront ouverts comme d'habitude ;
- 3° — En ce qui concerne la monnaie en vigueur, elle comprend :
 - a) la monnaie française ;
 - b) les billets édités par le Gouvernement allemand pour les territoires occupés (Reichskreditkassenscheine), au cours de :
 - Un mark équivalant à vingt francs ;
 - Cinq pfennings équivalant à un franc.

Toute augmentation de prix est interdite. Toute infraction sera sévèrement punie.

Il est rappelé que toutes les armes à feu, munitions et matières explosives, doivent être immédiatement déposées aux Mairies.

Les infractions seront punies par le Tribunal de Guerre.

Tous les réfugiés sans logis sont tenus de se présenter dans les Mairies et seront logés par les soins des Maires.

Il est interdit de pénétrer dans les maisons inoccupées.

Le pillage sera puni de mort.

Belfort, le 21 juin 1940.

Le Préfet : Marcel PICOT.

Armes.

Le PRÉFET de BELFORT

à Messieurs les Maires du Département.

Malgré la loi portant interdiction de détention d'armes promulguée il y a un an, il a été constaté dans les derniers temps que de nombreuses personnes possèdent encore des armes.

A la demande des autorités militaires allemandes, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'avenir, les possesseurs d'armes seront poursuivis et que les peines les plus sévères prévues par la loi seront infligées impitoyablement.

Je vous rappelle à ce sujet que les Ordonnances allemandes prévoient la peine de mort pour les cas graves.

Vous voudrez bien appeler à nouveau tout particulièrement l'attention de vos administrés sur cette question.

Le Préfet,

AD 90 99 W 269

La Frontière, 21 juin 1940

Publication de condamnation.
Commandant

avec prière d'afficher
et de publier

An den Herrn Praefekten
Belfort

mit der Bitte um Anschlag und Bekanntmachung
in den Tageszeitungen

17.8.40.

Belfort



A.B. Rom
Oberst. u. Adjutant

BEKANNTMACHUNG

Die Bevölkerung wird davon in Kenntnis gesetzt, dass Herr VITTE Antonin, Malbuisson - Doubs, am 28. JULI 1940 vom Deutschen Kriegsgericht zu einer mehrjährigen Gefängnisstrafe verurteilt wurde, weil er trotz der strengen Bestimmungen der deutschen Behörden, alle Munition und Waffen abzuliefern und trotz wiederholter Aufforderung der Bürgermeisterei, noch im Besitz von Infanterie- und Maschinengewehrmunition war.

Der deutsche Militärbefehlshaber.

A V I S .
=====

La population est avertie de ce que M. Vitte Antonin, Malbuisson - Doubs, a été condamné ce 28 juillet 1940 par le tribunal militaire allemand à plusieurs années de prison pour avoir possédé des cartouches de fusil militaire et de fusil-mitrailleur malgré les prescriptions strictes des autorités allemandes dès l'occupation et les invitations répétées de la mairie de rendre immédiatement toute sorte d'armes, de munitions et d'explosifs.

Le Commandant Militaire Allemand
du Département du Doubs.

PREFECTURE
du
DEPARTEMENT DE BELFORT

CABINET DU PREFET

REPUBLIQUE FRANCAISE

BELFORT, le 12 Août 1940.-

Le PREFET du DEPARTEMENT de BELFORT

à Messieurs les MAIRES.

A la demande des Autorités militaires allemandes, je vous prie de porter à la connaissance de vos administrés que tout civil qui se trouvera sur les lieux de dépôt de prises de guerre et sur les forts sera fusillé.

Le Préfet,

M. J. L.

AD 90 99 W 269

Avis à la population : les risques encourus
AD 90 99 W 265

L'aide aux prisonniers

Ravitaillement des prisonniers de guerre

Par ordre des autorités allemandes il est interdit de porter du ravitaillement aux prisonniers de guerre français stationnés à Belfort.

Les familles pourront néanmoins ravitailler leurs parents prisonniers par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Elles devront porter leurs paquets au Moulin de Siège, avenue Sarrail (quartier du Fourneau).

Ces paquets ne devront contenir que du linge de corps et des vivres, à l'exclusion de tous liquides alcooliques.

Les Belfortains qui n'ont pas de prisonniers, pourront également porter leurs dons à la même adresse et dans les mêmes conditions.

Le Maire de Belfort, de concert avec le service d'assistance aux prisonniers de guerre de la Croix-Rouge Française, adresse un pressant appel à la population belfortaine pour lui demander de bien vouloir, dans la limite de ses possibilités, apporter du savon pour les prisonniers de guerre cantonnés à Belfort.

Cette mesure intéresse au plus haut point l'hygiène de nos soldats prisonniers. Elle intéresse, par voie de répercussion, l'ensemble de la population.

Le Maire de Belfort connaît suffisamment l'esprit de solidarité des Belfortains pour être convaincu que son appel sera immédiatement entendu.

D'avance, il les en remercie.

La République de l'Est
Juillet 1940
AD 90

La Frontière
17 juillet 1940



Avis important à la population

Par ordre de la Kommandantur de la Forteresse de Belfort, le Maire informe la population qu'*il est interdit* :

1°) de stationner et de se rassembler au passage des prisonniers de guerre français, lorsque ceux-ci traversent la Ville.

2) de leur donner ou de leur lancer des objets ou paquets (les paquets destinés aux prisonniers devant leur être remis dans les casernes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge).

3°) de circuler après 10 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin. *Les personnes circulant entre ces heures seront enfermées pour la nuit.* Dans les cas d'urgence (pour chercher un médecin ou une sage-femme, par exemple), il y a lieu de demander une autorisation à la Kommandantur.

4°) à partir du 25 juillet, de circuler dans des véhicules automobiles non munis de l'estampille officielle délivrée par la Préfecture. Les voitures des contrevenants seront confisquées.

Belfort, le 17 juillet 1940.

L'Adjoint fions de Maire :
Hubert METZGER.

BÉLFORT, le 23 Novembre 1940

A Monsieur le Préfet de BELFORT

OBJET: Publication de l'arrêté du 10.10.40
relatif à la protection contre les actes de sabotages.

Comme certains milieux de la population belfortaine aident et hébergent toujours des prisonniers de guerre au cours de leur évasion, la KREISKOMMANDANTUR vous prie de bien vouloir faire publier l'arrêté suivant :

Le Général en Chef de l'Armée
militaire en France, a arrêté ce qui

"En vertu des pouvoirs qui
Führer et Général en Chef des Armées,

§ 1.

Est puni de mort celui qui, à dessein, ne remplirait pas ou remplirait insuffisamment le service de surveillance qui lui a été confié par le Chef de l'Administration militaire en France ou par un autre Chef autorisé.

§ 2.

Est puni de mort celui qui cache ou héberge chez soi un prisonnier de guerre évadé ou qui n'est pas porteur d'un certificat de libération ou d'un titre de permission, ou un ressortissant d'une armée ennemie.

§ 3.

Peut être puni de réclusion ou de prison celui qui aura fauté par négligence ou qui aura contrevenu aux paragraphes 1 et 2, mais dont le cas sera de moindre gravité.

§ 4.

Le présent arrêté entre en vigueur aussitôt après la publication par T.S.F.. Cette publication a eu lieu le 15.10.40 à 21h, 30

Signé: HORNY

Capitaine Commandant

Est puni de mort celui qui cache ou héberge chez soi un prisonnier de guerre évadé ou qui n'est pas porteur d'un certificat de libération ou d'un titre de permission, ou un ressortissant d'une armée ennemie.

Consignes des
autorités allemandes
au préfet

AD 90 99 W 265

Juliette GASSER (1891 – 1956)

AD 90 99W214

Dossier / Légion d'honneur / attestations

- Dès 1940, ravitaillement de prisonniers (restauratrice Brasserie Kléber, Fg des Ancêtres)
- A facilité l'évasion de certains prisonniers
- Octobre 1941 : désignée pour assurer la nourriture des premiers internés politiques au Fort Hatry puis à la caserne Friedrich.

BELFORT, le 25 Janvier 1946

Secrétariat Général des
Prisonniers de Guerre,
Déportés et Réfugiés
Direction Départementale
MAISON DU PRISONNIER ET
DU DEPORTE DU
Territoire de Belfort
12, rue du Dr Fréry

BELFORT

EM/PM

Je soussignée, Directrice Départementale des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, Déléguée durant l'occupation du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, de la "Famille du Prisonnier", de la Direction des Prisonniers de Guerre au Secrétariat d'Etat à la Guerre, chargée par la Préfecture de toutes questions concernant les détenus politiques, tiens à attester que Mme GASSER a su servir la cause des nôtres en toutes circonstances, avec une compréhension et un dévouement rares.

Dès Juin 1940, elle a aidé avec le plus grand désintéressement au ravitaillement des prisonniers de guerre internés à la Caserne Gérard, recevant les familles et leur facilitant des entrevues. Quand "La Famille du Prisonnier" a demandé à la population d'accueillir quelquefois à sa table des enfants dont le père était derrière les barbelés, elle a pris en charge, deux fois par semaine une vingtaine d'enfants, organisant pour eux chaque année un Arbre de Noël suivi d'une distribution de friandises et vêtements;

En ce qui concerne les détenus politiques, son action fut plus efficace encore. Ayant accepté de faire les repas, elle a durant plus de trois ans, accompli le plus grand souci de leur assurer une nourriture soigneusement préparée, cela pour un prix si modeste fut eut bénéfique, il fut certainement au profit de celui de Mme GASSER. Elle s'est en outre multipliée pour aider dans la confection des colis de vivres de départs en Allemagne, comme elle n'a jamais hésité auprès des autorités allemandes, obtenant ainsi des libérations et sauvant quelquefois du pire sort,

Mme GASSER, a été pour moi, durant ces dures années la plus loyale et la plus sûre des collaboratrices. Elle a su accepter les risques de chaque jour, dans une action intelligente et continue, guidée par son cœur de femme et son devoir française. Son souvenir demeurera toujours, dans notre Territoire

.../

Attestation d'Emilie Mottet, directrice de la Croix Rouge à Belfort durant la guerre.

Dès Juin 1940, elle a aidé avec le plus grand désintéressement au ravitaillement des prisonniers de guerre internés à la Caserne Gérard, recevant les familles et leur facilitant des entrevues. Quand "La Famille du Prisonnier" a demandé à la population d'accueillir quelquefois à sa table des enfants dont le père était derrière les barbelés, elle a pris en charge, deux fois par semaine une vingtaine d'enfants, organisant pour eux chaque année un Arbre de Noël suivi d'une distribution de jouets, friandises et vêtements;

Les relations entre gouvernement français et l'administration militaire allemande s'enveniment. Sur certaines questions, le conflit d'est plus latent. C'est ainsi que la "Légion du Combattant" créée par le Maréchal Pétain lui-même est interdite en zone occupée; que le décret du Maréchal portant dissolution de toutes les associations d'anciens combattants ne "touche pas" disent les autorités d'occupation les organisations en territoire occupé. En somme il apparaît que la "collaboration" se relâche singulièrement.

Samedi 4 janvier 1941.- Température, toujours très basse: -12°; rues encombrées de neige que de nombreuses personnes s'efforcent d'enlever. De divers côtés, il revient que le 1 janvier de 15 à 16 heures, en zone occupée, les rues des villes et villages sont demeurées désertes. La même consigne a été observée en Alsace où l'on a même chanté la Marseillaise. Comme représailles, expulsion de 30000 Alsaciens. Dans certaines localités, afin d'obliger les habitants à sortir bon gré malgré de chez eux, un certain nombre de bicyclettes saisies sans grande raison ne devaient être rendues à leurs propriétaires que s'ils venaient les rechercher entre 15 et 16 heures. Certains ont préféré les abandonner.

De nouvelles affiches à cadre tricolore sur papier blanc, donc de caractère officiel ??? Elles appoistent un élan nouveau à la propagande antibritannique.

Deux répétitrices des Cours secondaires sont incarcérées. Mlles Gagnot et Baby sont accusées d'avoir facilité l'évasion de prisonniers, ou d'avoir transmis leur correspondance. Tout ceci et bien d'autres faits montrent que la collaboration franco-allemande n'est pas sympathique à nombre de Français.

A 20 h 45 un officier allemand se présente à mon domicile, pensant y trouver son commandant qu'il croit logé chez moi. Revenu de sa méprise, il s'excuse fort courtoisement et son terme plutôt choisis.

La bataille pour Bardia continue à l'avantage des Britanniques.

Dimanche 5 janvier 1941.- Le "Jour des Rois" est avancé; mais la galette et le même est vendus contre tickets de pain; ce qui gêne le commerce, car les tickets sont exigés même pour les gâteaux individuels.

De plus en plus se manifeste un malaise gouvernemental. Le départ de MM. Laval et Baudoïn indique que l'influence pro-germanique n'est plus prépondérante.

Très mauvais temps dans tout l'Est, le Sud-Ouest, le Sud-Est. Neige abondante à Toulouse. Il neige même à Marseille.

Les journaux locaux publient une photographie de la place de la Concorde à Paris du 2 janvier 1941. Pas une âme. On croirait que la photographie est celle qui a pu être prise le 1 janvier, alors que la consigne de rester chez soi était respectée unanimement.

A 19 h 45 la radio annonce la mort de M. Henri Bergson à l'âge de 81 ans. L'Espagne, la Yougo-slavie, le Saint-Père adressent des télégrammes au Maréchal Pétain à l'occasion du 1 janvier.

Lundi 6 janvier 1941.- Au matin la radio annonce la prise de Bardia en Lybie 30 000 prisonniers dont 5 généraux. Le total des pertes dans ce secteur est pour l'Italie de 68 000 hommes.

Dans un urinoir de Bellort, on peut lire, écrite à la craie, cette phrase en allemand très correct: "Français, ayez pitié de nous, quand nous serons vaincus".

A Paris les facéties des étudiants continuent. Comme le port de tout insigne est interdit, les étudiants abhorrent une large ceinture avec des phrases comme celles-ci: La Grèce (la graisse) bout; le macaroni est cuit. Au côté, ils portent leur pompe de bicyclette à la façon du poignard des officiers allemands.

Rapport d'un inspecteur de l'éducation nationale, M. Dorey, 1940-1941

AD 90 99 W 172

Il évoque, le 4 janvier 1941, l'arrestation de deux enseignantes pour avoir facilité l'évasion de prisonniers de guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE
DE
BESANÇON

LE PROVISEUR

LYCÉE DE BELFORT

BELFORT, le 23 février 1941

TELEPHONE 14-92

Le Proviseur du Lycée de Belfort

à Monsieur le Préfet du Département -

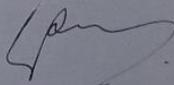
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous les adresses des parents des élèves de Mathématiques qui ont été exclus du Lycée par le Conseil de Discipline et l'adresse des parents d'un élève de la classe de Philosophie qui pourrait avoir subi lui aussi certaines influences :

- M. BERTRAND, Liquidateur général à la S.N.C.F., 2 rue Molière, BELFORT -
- M. IDOUX, ingénieur, 28 rue de la Gare, VALDOIE -
- M. RICHARD, Chef de gare, 38 Faubourg de France, BELFORT -
- M. CHAPOT, Chef d'atelier Alsthom, 4 rue des Rosiers, BELFORT -
- M. LEROY, Chef de section à la S.N.C.F., 9 rue du Pont Neuf, BELFORT -
- M. BAER, Contremaître, 24 rue E. Zola, VALDOIE -

veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Proviseur,



copie à B² officiel - 25-2-1941

L'enseignante remplaçant Mademoiselle Baby au lycée est chahutée par les lycéens qui soutiennent l'action de cette dernière. Les élèves sont exclus.

Le proviseur doit fournir au préfet les adresses des parents pour enquête. Louis Bertrand était l'un d'eux. Scout routier, il devient chef de la Troupe 3e Belfort et participe à la création du groupe Guy de Larigaudie en octobre 1941.

AD 90 99 W173

En novembre 1940, l'inspecteur mentionne les croix de Lorraine dessinées à la craie sur les maisons, l'évasion de prisonniers ou encore l'arrestation d'une trentaine de jeunes montbéliardais « coupables » d'avoir dérobé des armes et incarcérés à Besançon.

La grande porte de fer de l'école primaire supérieure a disparu. Il est probable qu'elle succombé sous les coups répétés des conducteurs de camions maladroits.

Au marché fromage et beurre sont en abondance. Faisons-nous. Les acheteurs sont rares car les tickets manquent en cette fin de mois.

Une nouvelle de source anglaise. L'armée britannique dispose d'un instrument capable de lancer des jets de flammes à 300 mètres. Ceci n'est pas fait pour faciliter un débarquement allemand en Angleterre.

Mardi 25 février 1941.- Assez belle journée, malgré une légère neige dans la nuit du 24 au 25. C'est Mardi-gras, mais sans déguisements et surtout sans les traditionnels beignets, faute d'huile. C'est, il est vrai, jour de distribution de la ration mensuelle; soit 100 grammes par tête. Que faire dans un ménage avec 3 ou 400 grammes quand il en faudrait 2 litres pour la mise en route d'une friture.

On raconte qu'en Alsace, les autorités ont saisi et détruit les bérets basques considérés comme coiffures séditionnelles.

Nombreux sont les jeunes gens désireux de rejoindre la zone libre pour s'engager soit au Maroc ou Algérie, ou même dans l'armée de Gaulle. Il y a quelque chose de changé dans l'âme française.

Mercredi 26 février 1941.- Forte gelée dans la nuit du 25 au 26. C'est toujours l'hiver.

Le contrôle de la circulation des véhicules automobiles allemands continue. Deux gendarmes, avec leur insigne de service sur la poitrine, arrêtent toutes les voitures et vérifient les ordres de mission. Ils recherchent, paraît-il, les "espions anglais" nombreux à Bellort ??? On recherche aussi les postes clandestins d'émissions radiophoniques. Les investigations ont conduit les enquêteurs entre Plancher-Bas et Plancher-les-Mines; mais impossible de découvrir le ou les postes émetteurs.

AD 90 99 W 172

Nombreux sont les jeunes gens désireux de rejoindre la zone libre pour s'engager soit au Maroc ou Algérie, ou même dans l'armée de Gaulle. Il y a quelque chose de changé dans l'âme française.

Tracts de propagande gaulliste et appel à la Résistance

Préfecture de Belfort

CABINET
DU PRÉFET

II

16 Octobre 1940 -
14 h. 15.-

Le Capitaine de Gendarmerie téléphone :

La Brigade de gendarmerie de BEAUCOURT a découvert ce matin, à 9 h., à BEAUCOURT, une affiche manuscrite ainsi conçue :

" Français,

Préparez la résistance. Exécutez les ordres que de GAULLE donnera aux environs de la pleine lune d'Octobre."

Au bas de cette affiche est dessinée une Croix de Lorraine.

--

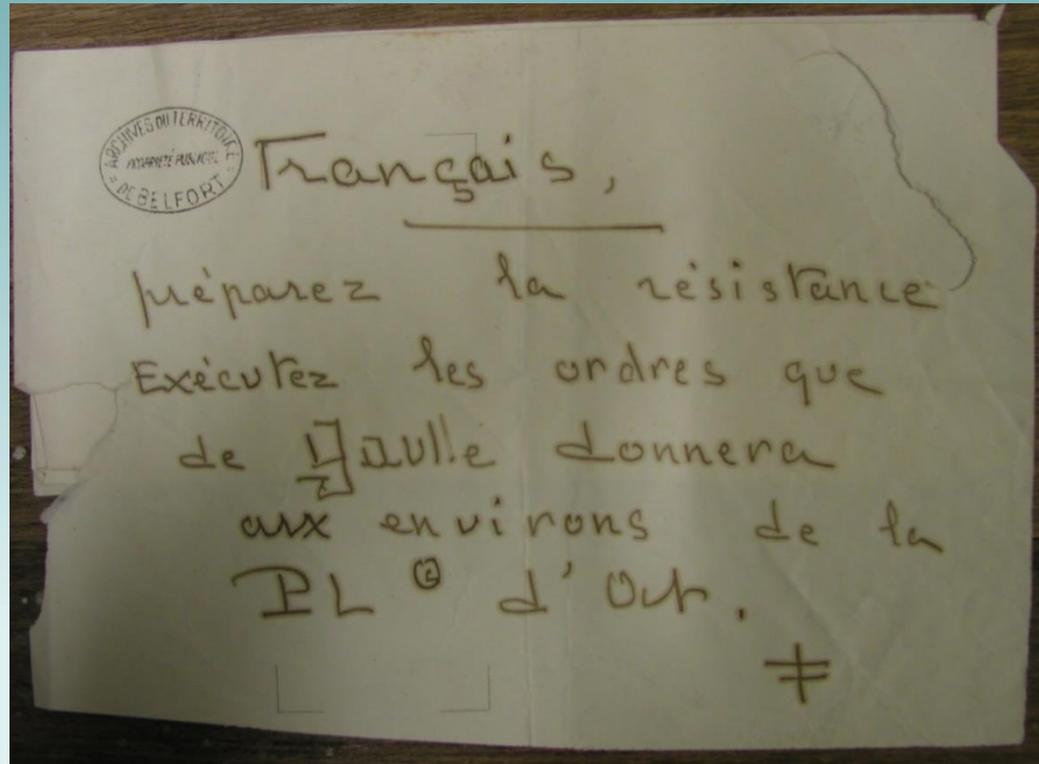
La pleine lune d'Octobre a lieu le 16 à 8 h. 15.

D'autre part, il a été trouvé également à BEAUCOURT 3 tracts ainsi libellés :

" Aide-toi, le ciel t'aidera
Aidons de GAULLE et de GAULLE vaincra."

Ces tracts manuscrits avaient été tirés à la pâte à copier.

Des recherches sont effectuées.
Rapport suit.



AD 99 W 250

AD 90 99 W 428/Octobre 1940

AD 90 99 W 250
Décembre 1940

HONNEUR - PATRIE
ESPERANCE
EN LA VICTOIRE DES ALLIÉS
SUR LES HORDES NAZIÉS
CONFIANCE
AU CHEF INCONTESTABLE DE LA
RÉSISTANCE FRANÇAISE
GÉNÉRAL DE GAULLE
TELS SONT AU SEUIL
DE LA NOUVELLE ANNÉE
LES MOTS D'ORDRE
DES FRANÇAIS LIBRES!

28 février 1944

Le héraut du Gaulliste

Je vois en Churchill le Père tout-puissant
Créateur de l'Armée des ciel et de la guerre
Et en De Gaulle son fils unique
Qui a été conçu par le génie français
Est né d'une Vierge française
A souffert sous Laval, u keltate,
Devait être fusillé, n'est pas mort, a été sali,
Est descendu aux tropiques,
Le 3^e mois est ressuscité par le pays Haïti,
Est monté au feu, est assis à la droite de Churchill le
Père tout-puissant,
D'où il viendra fuir les traités et les tâches.
Je vois à la France libre, aux forces françaises libres,
A la communion franco-britannique,
A la mort des ennemis sans rémission pour leurs atrocités,
A la résurrection de notre chère armée,
A la France éternelle,
Ainsi soit-il!

Noël

Noël n'a pas eu lieu cette année. La Sainte Vierge et le petit
Jésus ont été évacués, Saint Joseph dans un camp de concentration,
L'étable a été réquisitionnée, les rois mages en Angleterre, la crèche
à Berlin, l'âne est à Rome, l'étoile a été peinte en bleu par le
chef d'état.

Noël de Gaule qui aura été au feu,
Que votre nom soit glorifié
Que votre victoire arrive
Que votre volonté soit faite
Sur la terre et dans les airs.
Donnez-leur leur pain quotidien,
Et rendez leur au centuple
Les offenses qu'ils font supporter au Français
Mais ne nous laissez pas sous leur domination,
Et délivrez nous des boches,
Ainsi soit-il.

Document recopié en de
multiples exemplaires dans
toute la Franche-Comté
Février 1941

AD 90 99 W 250

20-1-1941

POUR LA FRANCE TOUJOURS

Voici un mois, vous receviez notre premier appel Vous étiez seul, peut-être sans espoir .Aujourd'hui, les événements d'Albanie et de Libye vous redonnent courage . L'Angleterre, en quatre mois, de la retraite stratégique est passée à l'Offensive victorieuse .

COURAGE - LA VICTOIRE TOTALE VIENT , mais il faut Y PARTICIPER :

L'Armée de la libération se lève . A Paris, deux cent mille Hommes sont prêts . Nos chefs vous demandent de vous organiser .

ORGANISATION .- En famille , entre Amis , par petits groupes , noyotez .Nommez un chef , tenez-vous en liaison avec lui et recueillez tous les renseignements utiles à la Cause .

Il faut que dans toutes les villes et les villages de France; il y ait une poignée d'Hommes décidés .Au moyen de cette chaîne , nous y parviendrons vite .

Des ordres et des instructions vous seront donnés en temps utile.

DISCIPLINE .- Ne recrutez qu'à bon scient. QUALITE vaut mieux que NOMBRE . Soyez discrets, circonspects : NE VOUS VANTEZ JAMAIS .
MEFIEZ-VOUS des traitres, des inconsequents et des SAVARDES

INSTRUCTIONS .- Ne lisez ni Revues, ni Hebdomadaires, ni Journaux de la grande presse . Faites de la propagande autour de vous pour cela . Nous pouvons vous affirmer que le nombre des inventus est énorme, il faut qu'il le devienne plus encore .

2° Répandez les nouvelles utiles à la Cause de la FRANCE, libre parmi les hésitants et les indifférents .

3° Recueillez soigneusement les noms des traîtres ,des germanophiles et de tous ceux qui pactisent avec l'ennemi . A l'heure des comptesILS PAIERONT

FORMEE L'ARMEE DE L'INTERIEUR
AIDEZ A LA VICTOIRE DE LA FRANCE
BOYEZ DIGNE DE VOTRE PATRIE

Recopiez cette lettre sept fois et envoyez la à sept personnes de votre connaissance (toujours les mêmes) ainsi se formera ,maillon par maillon la grande Chaîne qui unira tous les vrais Français de France.

Rapport des renseignements généraux mentionnant un tract de propagande gaulliste du 20 janvier 1941.

AD 90 99W331

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT SPÉCIAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Belfort, le 7 Février 1941.

DE BELFORT N° 470

Le Commissaire Spécial,
à Monsieur LE PRÉFET du département de Belfort

M/S. des menées anti-françaises....

Référence à la circulaire de Monsieur Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, N° 35.467, en date du 9 Novembre 1940; et à vos instructions du 19 du même mois, au sujet des menées anti-nationales dans le département;

J'ai l'honneur de vous rendre qu'aucun fait de ce genre n'a été relevé par mes Services au cours de la dernière période. Toute activité politique ayant cessé depuis la guerre, la création d'un parti de rassemblement national populaire à PARIS n'a suscité aucune répercussion dans notre département. L'opinion publique attend impatiemment le résultat de l'accord qui paraît devoir se réaliser entre le gouvernement du Maréchal PÉTAIN et certains hommes politiques rassemblés à PARIS. Le désir unanime exprimé serait que l'entente prochaine soit placée sous l'éminente autorité du Chef de l'Etat, qui plus que jamais est considéré par tous comme le symbole de la Patrie.

Concernant la propagande du Général DE GAULLE, quel que les tracts ont été distribués clandestinement à l'usine ALSTHOM, vers le 20 Janvier dernier. Ces trois ou quatre spécimens étaient comme d'habitude en provenance de la région de Montbéliard. Les auteurs de cette propagande, probablement des étudiants n'ont pas encore été identifiés par la police de cette ville, quand aux tracts parvenus à Belfort, ils ont été détruits immédiatement.

Ci-joint un exemplaire de ces documents.

En conclusion, il y a lieu de constater qu'aucun acte de propagande anti-française ne s'est produit dans notre circonscription, où le sentiment patriotique demeure très élevé.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL,
celuy

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT SPÉCIAL
BELFORT

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT SPÉCIAL

DE

BELFORT

N° 6716/

A/S. des menées anti-
nationales.....

Belfort, le 6 Mars 1941.



Le Commissaire Spécial,
Monsieur LE PRÉFET du département
de Belfort

Référence à la circulaire de Monsieur LE MINISTRE, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, N° 35.467, en date du 9 Novembre 1940 et à vos directives du 19 du même mois, au sujet de la propagande anti-française ;

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun acte de ce genre n'est à signaler dans le département au cours de la période écoulée. L'opinion publique a suivi avec une grande attention la réorganisation du gouvernement et attend impatiemment les initiatives qui doivent amorcer les réformes en politique intérieure. La désignation de la Commission départementale et des nouveaux Maîtres a été approuvée presque unanimement, en raison de l'élimination des éléments extrémistes rendus responsables de la décadence de notre pays.

Il y a lieu de tenir compte de l'influence certaine de la radio anglaise, écoutée clandestinement par de nombreuses personnes, qui propagent les communiqués entendus.

Si les gens d'âge mûr, restent assez sceptiques en face de cette propagande, il n'en est pas de même de la jeunesse, à qui l'on peut facilement faire croire, que même Le Chef de l'Etat français, est favorable à l'action de l'ex-général de GAULE.

En cette matière, il semble que les réactions de la radio nationales sont peu efficaces et il y a lieu de prévoir que de nombreux jeunes hommes vont chercher à gagner la zone libre, avec la conviction que là, ils pourront entrer en contact avec des recruteurs.

En réalité, une fois passé la ligne de démarcation, les intéressés n'ont de recours qu'aux bureaux de recrutement français dont bien souvent les effectifs sont au complet et démunis de ressources nos jeunes compatriotes doivent attendre un rapatriement problématique et rester à la charge des oeuvres de bienfaisance.

Là aussi, une propagande rationnelle par radio pourrait donner de bons résultats, notamment en citant des cas d'espèces.

En conclusion, j'estime que l'on peut considérer que dans l'ensemble du département les sentiments patriotiques de la population sont très satisfaisants.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL,
Chely

4 mars 1941
Rapport des renseignements
généraux concernant la
contre-propagande diffusée
par la radio de Londres et
son influence sur la jeunesse.

AD 90 99W331

12 mars 1941
Influence de la contre-
propagande ; allusion à
des incidents survenus au
lycée et au départ de
jeunes pour la zone libre,
dans le but de rejoindre
la France Libre.

AD 90 99W331

12 Mars 41.-

Le PREFET de BELFORT
à Monsieur l'AMIRAL DE LA FLOTTE
MINISTRE, SECRETAIRE D'ETAT à l'INTERIEUR
- Direction Générale de la Sûreté Nationale -
Inspection Générale des Services de Police Criminelle
2ème. Bureau

V I C H Y

s/c. de Monsieur l'INSPECTEUR GENERAL
Délégué de la Direction Générale
de la Sûreté Nationale
8, Rue Alfred de Vigny
P A R I S (8°)

- Menées anti-nationales -

En exécution des prescriptions de votre circulaire
N° 35467 D.J.P. 2° Section, en date du 9 Novembre 1940, j'ai
l'honneur de vous rendre compte qu'au cours du mois de Février
écoulé aucune menée anti-nationale d'origine communiste ou
anarchiste n'a été constatée dans le département de BELFORT.

Concernant le mouvement de GAULLE, une partie de la
population reste certainement favorable à l'action de l'ex-
Général.

Une influence certaine est exercée par la radio
anglaise écoutée clandestinement par de nombreuses personnes
qui propagent les communiqués entendus.

La jeunesse est tout particulièrement sensible aux
émissions de LONDRES. De récents incidents survenus au Lycée
de BELFORT m'en ont donné confirmation.

A ce sujet, il m'a été signalé plusieurs départs de
jeunes gens qui cherchent à gagner la zone libre avec la con-
viction de pouvoir entrer en contact avec une organisation de
recrutement en faveur du mouvement de GAULLE.

Depuis une huitaine de jours, les inscriptions à la
craie sur les murs de croix de Lorraine, "Vive de GAULLE" et
"Vive l'Angleterre" sont plus fréquentes. Elles sont effacées
par les services de police et une surveillance sévère est
exercée pour en découvrir les auteurs.

Néanmoins, les difficultés d'aboutir à un résultat

.....

VILLE DE BELFORT

A LA POPULATION BELFORTAINE !

-1-1-1-1-

Une fois encore, M. le Préfet et moi avons été convoqués par les autorités allemandes d'occupation pour nous entendre notifier divers faits traduisant de la part de certains de nos concitoyens une incompréhension totale de la situation actuelle.

Dans la nuit du 22 au 23 Mars, quatre individus ont tenté de pénétrer dans des dépôts militaires pour les cambrioler. Trois ont été arrêtés et sont incarcérés.

Le 29 Mars, deux jeunes lycéens ont brûlé dans le passage souterrain de la gare des produits chimiques, ce qui a pu momentanément faire croire à un attentat.

Nous avons été avisés que si des faits hostiles se renouvelaient des représailles seraient exercées et que notamment des otages seraient pris dans toutes les classes sociales.

Je sais que les actes reprochés sont le fait d'isolés qui ne réfléchissent pas aux suites fâcheuses que leur attitude, si elle ne se modifiait pas, ferait peser sur tous.

Je sais aussi que l'ensemble de la population, sauf de très rares exceptions, conserve l'attitude digne et calme qui convient dans la période difficile que nous traversons.

C'est donc à ces isolés que j'adresse un dernier appel pour que cessent ces faits regrettables qui, s'ils se renouvelaient, n'auraient d'autre résultat que de faire arrêter certains de nos concitoyens.

Je vous répète, soyons solidaires.

TOUS POUR UN ! UN POUR TOUS !

BELFORT, le 31 Mars 1941.

Le Maire de BELFORT :
Hubert METZGER,
Officier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire, Croix de Guerre.

La Frontière
31 mars 1941

BELFORT
Nouvelles Locales

A la Population Belfortaine

Une fois encore M. le Préfet et moi avons été convoqués par les autorités allemandes d'occupation pour nous entendre notifier divers faits traduisant, de la part de certains de nos concitoyens, une incompréhension totale de la situation actuelle.

Dans la nuit du 22 au 23 mars, quatre individus ont tenté de pénétrer dans des dépôts militaires pour les cambrioler. Trois ont été arrêtés et sont incarcérés.

Le 29 mars deux jeunes lycéens ont brûlé, dans le passage souterrain de la gare, des produits chimiques, ce qui a pu momentanément faire croire à un attentat.

Nous avons été avisés que si des faits hostiles se renouvelaient, des représailles seraient exercées et que, notamment, des otages seraient pris dans toutes les classes sociales.

Je sais que les actes reprochés sont le fait d'isolés qui ne réfléchissent pas aux suites fâcheuses que leur attitude, si elle ne se modifiait pas, ferait peser sur tous.

Je sais aussi que l'ensemble de la population, sauf de très rares exceptions, conserve l'attitude digne et calme qui convient dans la période difficile que nous traversons.

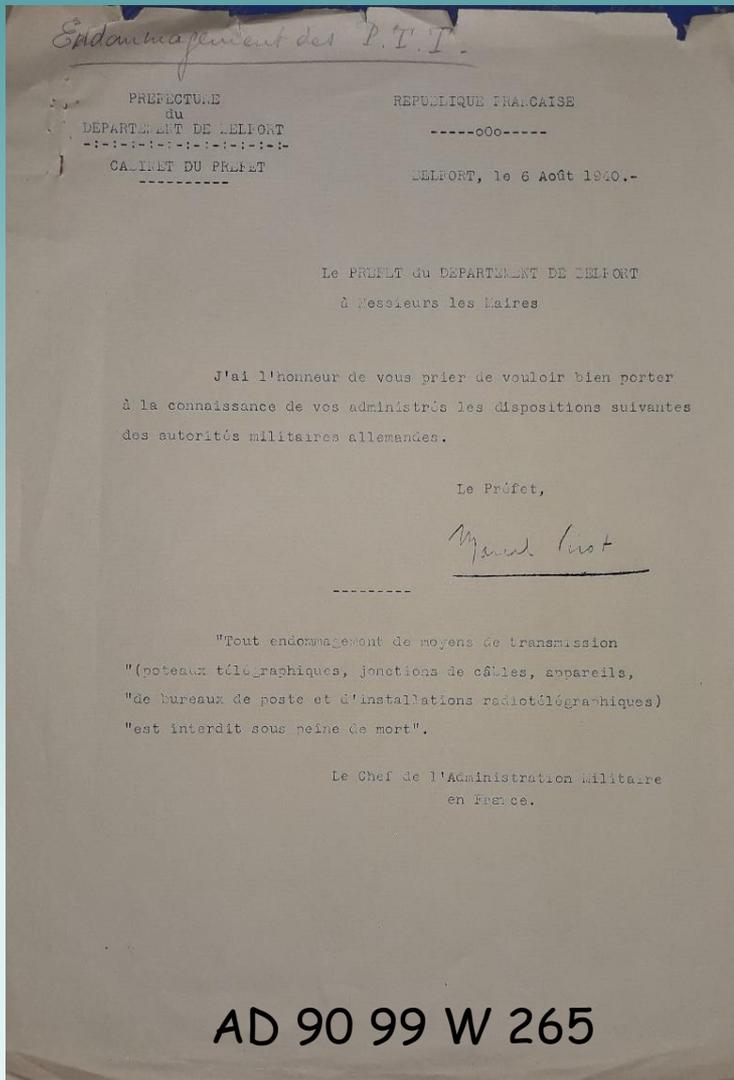
C'EST DONC A CES ISOLÉS QUE J'ADRESSE UN DERNIER APPEL POUR QUE CESSENT CES FAITS REGRETTABLES QUI, S'ILS SE RENOUVELAIENT, N'AURAIENT D'AUTRE RESULTAT QUE DE FAIRE ARRÊTER CERTAINS DE NOS CONCITOYENS.

**JE VOUS REPETE : SOYONS SOLIDAIRES,
TOUS POUR UN — UN POUR TOUS !**

Belfort, le 31 mars 1941. Le Maire de Belfort,
Hubert METZGER,
Officier de la Légion d'honneur,
Médaille Militaire, Croix de Guerre.

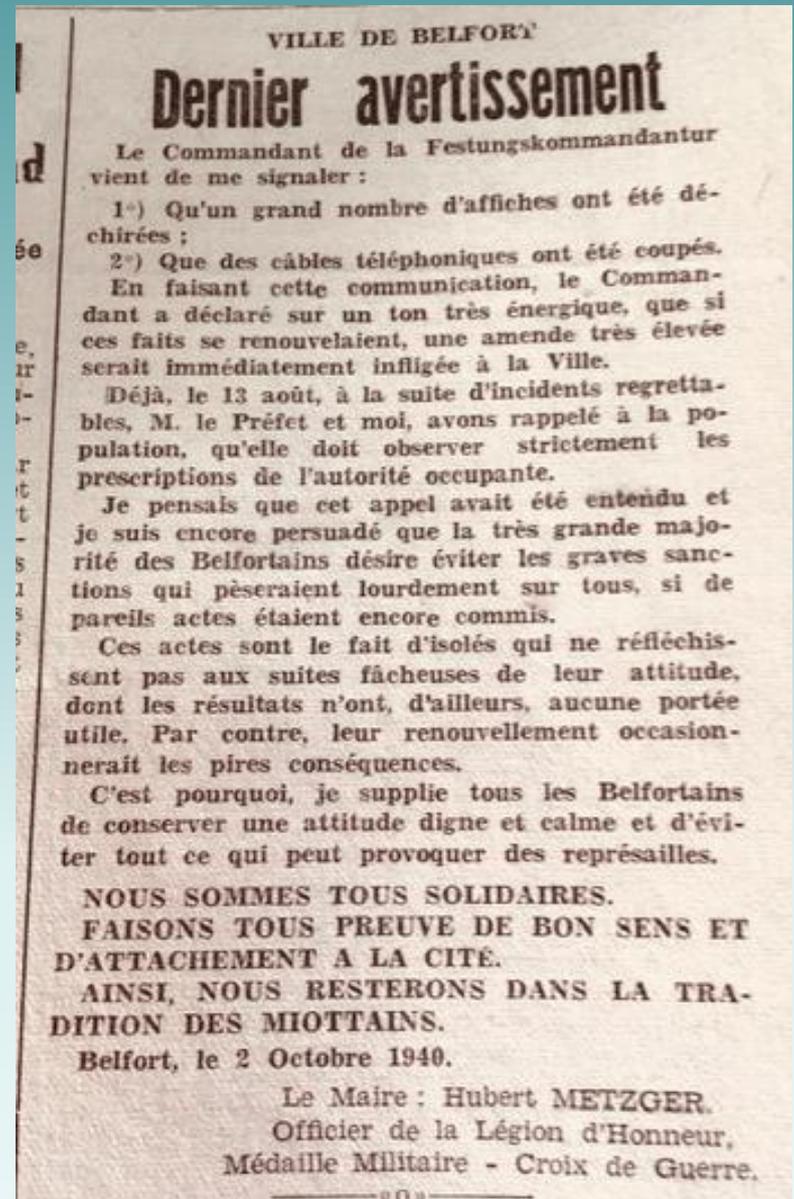
AD 90 99W269

Sabotages



AD 90 99 W 265

La Frontière, 2 octobre 1940





Photographie Hugues Scholtes

Partir pour résister...

Daniel Zanotti, Français libre

AD 90 75 fi



Trentham park, juin 1940

Daniel Zanotti est italien et vit en France, à Belfort, depuis 1922. Il s'engage le 19 janvier 1939 dans la Légion Etrangère pour cinq ans ; il est positionné en Algérie. Le 4 mars 1940, il rejoint la 13e demi-brigade de marche de la Légion étrangère (13e DBMLE) créée dans le cadre du corps expéditionnaire franco-britannique. Il participe ainsi, le 13 mai, aux premiers combats terrestres entre les forces alliées (Royaume-Uni, France et Pologne) et celles de l'Allemagne en Norvège. L'invasion du territoire français par les forces allemandes le ramène en France où il est confronté à la débâcle. En juin 1940, avec les rescapés de la 13e DBMLE, il part pour le Royaume-Uni et rejoint, à Trentham-Park, d'autres unités du Corps expéditionnaire de Norvège. A la suite de l'appel du général De Gaulle du 18 juin 1940, Danilo est compté au nombre des légionnaires qui rallient la France Libre, sous l'identité de "Daniel Ryan", canadien né à Montréal en 1909.

Paul KOEPFLER

Né le 14 février 1921 à Belfort (Territoire de Belfort), abattu par les Allemands le 31 mars 1943 à Poligny (Jura) ; marchand forain ; passeur ; agent des services de renseignement militaires, résistant.

Né dans une famille d'origine alsacienne, Paul Koepfler était fils de Caroline Madeleine Koepfler, sans profession. Déclaré à la naissance par le père, François Weichinger, allumeur de gaz, la reconnaissance fut annulée par jugement du Tribunal civil de Belfort le 4 mai 1921.

Paul Koepfler était marchand forain.

Après la défaite de 1940, Belfort avait été incluse dans la « zone réservée » (ou « zone interdite ») délimitée pour accueillir des colons allemands et était devenue de ce fait un point de passage vers la zone non-occupée pour les nombreux Alsaciens et Lorrains désireux d'échapper à la conscription dans les armées du IIIème Reich. Paul Koepfler se fit passeur et acquit une grande renommée après avoir réussi à faire franchir la ligne de démarcation à 120 personnes au cours de la nuit de Noël 1940. Cet exploit lui valut d'être condamné à mort par contumace et de voir sa tête mise à prix par les autorités allemandes. Il attira également l'attention des services de renseignement militaires français qui le recrutèrent pour effectuer des liaisons et des missions d'espionnage en zone interdite. Il s'était établi à Poligny (Jura).

Arrêté le 3 mars 1941 près d'Arbois (Jura) alors qu'il retournait à Belfort, porteur d'un courrier important, il fut transféré à Besançon où il subit de durs sévices. Sa condamnation à mort ayant été confirmée, Paul Koepfler se trancha la gorge dans sa cellule, quatre jours avant la date prévue pour son exécution. La blessure était si profonde que les Allemands le jugèrent perdu et le firent transférer à la morgue de l'hôpital Saint-Jacques où il reçut les derniers sacrements. Mais le personnel médical réussit à le sauver et à le faire évader vers la zone non-occupée. Sa blessure lui avait tranché les cordes vocales et nécessitait des soins qu'il reçut à Poligny (Jura) puis à Lyon (Rhône). Il allait en conserver une large cicatrice et une forte altération de la voix. Le général Frère, gouverneur militaire de Lyon, lui adressa une lettre de félicitations pour sa conduite héroïque.



MRD, Besançon

Le maitron